

Mobilisation contre l'élargissement de la TAEMUP : pour une plaisance juste et accessible !
UNE REFORME INJUSTE, ILLISIBLE ET SANS CONCERTATION !

La réforme de la taxe sur les bateaux de plaisance (TAEMUP) qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2027 est une réforme profondément injuste pour les plaisanciers, illisible, adopté sans concertation et qui va déstabiliser un marché français de la plaisance déjà fragilisé .

La FNPP s'associe à la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) pour mobiliser ses adhérents et s'opposer à ce projet mortifère.

Cette réforme est profondément injuste, car elle pèse en priorité sur les plaisanciers qui pratiquent une navigation de loisirs, simple et accessible : bateaux de promenade familiale, petite pêche de loisirs, petites unités côtières, plusieurs dizaines de milliers d'entre eux pourraient payer une taxe nouvelle pouvant dépasser 500 € par an venant s'ajouter aux différentes charges qu'ils supportent déjà. Elle met en cause l'accès même à une pratique populaire, qui fait vivre nos ports de plaisance et qui appartient au mode de vie de nombreux Français sur nos littoraux.

Elle est illisible, car elle prévoit la création de quatre nouvelles tranches de taxation en fonction de la puissance en KW, avec des effets de seuil. Cette complexité rend la taxe opaque et accentue le sentiment d'injustice.

Elle est inefficace sur le plan environnemental, car elle prétend encourager l'adoption de motorisations électriques pour des puissances dans lesquelles de tels moteurs n'existent pas. Elle menace d'affaiblir encore un marché de la plaisance qui a déjà baissé de 17 % en France en 2025, et d'entraîner la disparition d'un grand nombre d'entreprises sur nos littoraux, qui vivent de la vente et de l'entretien de ces bateaux.

En signant ce texte nous demandons tous les parlementaires et élus qui sont convaincus de la richesse économique, sociale et culturelle qu'apportent le nautisme et la plaisance nos littoraux et nos eaux intérieures de réformer en profondeur le texte actuel pour que :

- il préserve nos pratiques populaires ;
- qu'il soit simple et lisible pour tous les acteurs du milieu ;
- qu'il contribue à financer les investissements nécessaires à la transition environnementale de notre secteur.